

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 107, hiver 2005–2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17656ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2005). Avis et prises de position. *Continuité*, (107), 52–54.



SANCTUAIRE PRÉSERVÉ À OTTAWA



Une œuvre d'Edwin Whitefield (vers 1855) présentant la basilique-cathédrale Notre-Dame d'Ottawa, la plus ancienne église d'Ottawa.

Ill. : Bibliothèque et Archives Canada

gnée d'une campagne de distribution de 10 000 cartes postales pré-adressées à M^{re} Gervais. Ce fort mouvement d'opposition a porté ses fruits puisque le 2 octobre dernier, l'archevêque a annoncé officiellement qu'il abandonnait le projet du sanctuaire. Le Comité de préservation de la cathédrale ne disparaîtra pas pour autant, puisque M^{re} Gervais compte aménager, sur le côté de la cathédrale, une nouvelle chapelle qui abritera des statues de femmes importantes pour l'Église et le diocèse d'Ottawa.

Le CMSQ tient à souligner les efforts de mobilisation d'une communauté qui s'est levée pour transmettre un témoin unique de notre patrimoine religieux aux générations à venir.

Un projet de modernisation menaçait le sanctuaire de la basilique-cathédrale Notre-Dame d'Ottawa (*Continuité*, n° 105, été 2005). L'archevêque Marcel Gervais voulait démembrer le maître-autel du grand sculpteur Louis-Philippe Hébert et remiser le tabernacle

pour les remplacer par des statues de saintes femmes de l'Église. Ces travaux auraient détruit à jamais l'œuvre magistrale du prêtre-architecte Georges Bouillon.

Un Comité de préservation de la cathédrale Notre-Dame d'Ottawa, présidé par Richard

Évraire, a été constitué en février dernier. Il a fait appel à 100 organismes du patrimoine et des arts, dont le CMSQ, ainsi qu'à des personnalités du milieu afin de signer une lettre publique demandant à l'archevêque de renoncer à son projet. Cette action était accompa-

Un colloque sur l'avenir des églises

Du 19 au 22 octobre dernier a eu lieu un colloque organisé par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQÀM, la Fondation du patrimoine religieux du Québec, le Conseil du patrimoine de Montréal et l'Université Concordia. Une soixantaine de spécialistes nord-américains et européens y ont mis en commun des outils de travail théo-

riques et pratiques dans le but de sauvegarder les lieux de culte québécois.

A priori, les participants ont constaté que la transformation de nombreux lieux culturels en lieux culturels constitue le prolongement du processus de laïcisation de la société québécoise amorcé depuis la Révolution tranquille. La question touche les biens accumulés par

15 générations de Québécois pendant 400 ans. Abandonner ces trésors serait anarchique; leur sauvetage a donc été placé parmi les priorités. Dans la perspective d'un aménagement urbain durable, préserver l'îlot immédiat de tels monuments (presbytère, hôpital, couvent) est aussi nécessaire. La fermeture d'une église désertée est complexe. Tous

se sont accordés pour convenir qu'un projet de sauvetage et de réaffectation pour chaque monument concerné est de rigueur, avec des codes d'intervention clairs. Faut-il prouver le bien-fondé des décisions, répondre à des besoins, planifier à long terme, établir des partenariats, agir avec transparence, en concertation avec la communauté, pour

maintenir les liens d'appartenance et la prise en charge par le milieu des monuments réaffectés? Un sauvetage réalisé de l'extérieur ne pourrait être pérenne. Une fondation composée d'experts maîtrisant les paramètres de la question pourrait réaliser cette tâche aux dimensions provinciales. L'État et l'Église n'ont pas les ressources financières ni le personnel nécessaires, dit-on.

La propriété légale a aussi soulevé des interrogations. Les fabriques considèrent que le droit canon québécois, harmonisé avec le Code civil, établit leurs droits sans équivoque. Pour d'autres, la légitimité envers les donateurs est ainsi malmenée. « Patrimonialiser » les lieux de culte est souhai-

table, et de l'avis de plusieurs, les municipalités seraient les mieux placées pour prendre la relève.

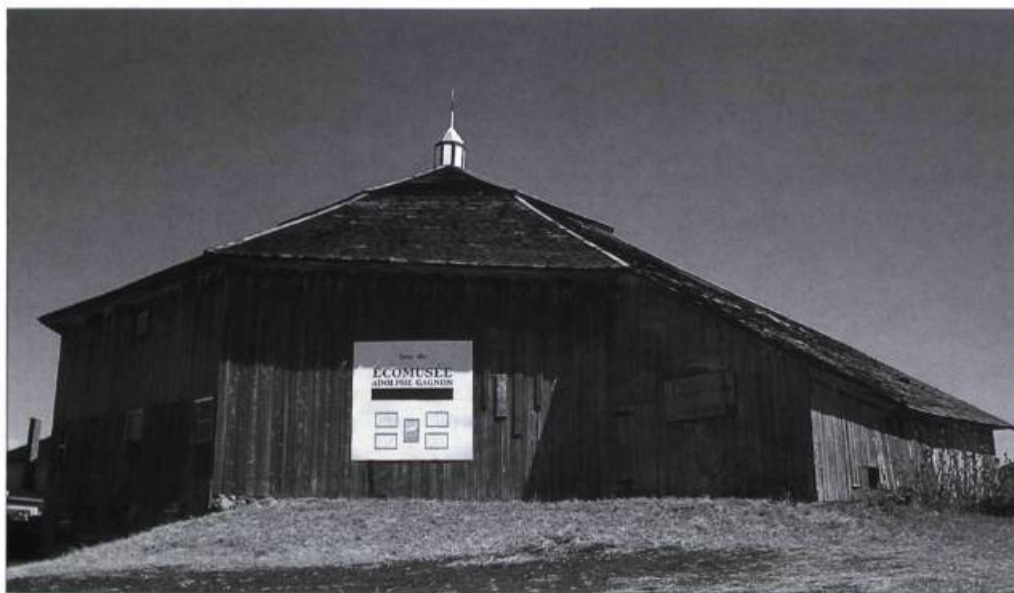
Le CMSQ déplore que l'avenir de l'architecture religieuse moderne n'ait pas été abordé lors de ce colloque. Cette architecture témoigne d'une créativité locale et régionale exceptionnelle dans l'histoire du Québec. Pourtant, elle est méconnue et menacée. Le CMSQ applaudit toutefois la tenue de cette rencontre qui a fait connaître différentes stratégies et expériences de réutilisation. Une nouvelle culture se profile pour donner à notre patrimoine religieux de nouvelles fonctions prolongeant la mission sociale et culturelle de l'Église.



Église de Lotbinière.

Photo : Jocelyn Boutin

Le sort de la grange octogonale Adolphe-Gagnon



La grange octogonale Adolphe-Gagnon est située à Saint-Fabien, une municipalité en bordure du fleuve, près du Bic. Elle a été bâtie en 1888 par l'agriculteur Adolphe Gagnon, l'abbé Pierre-Célestin

Audet et le charpentier M. Fournier. Trois générations de Gagnon en ont été propriétaires.

La conception de granges rondes et polygonales reposait sur une recherche d'efficacité.

Ces formes étaient mieux adaptées à une agriculture et à une production laitière de plus en plus florissantes à la fin du XIX^e siècle (voir *Continuité*, n° 69, été 1996). D'influence américaine, malgré certaines

La grange Adolphe-Gagnon.

Photo : Comité de développement Bic-Saint-Fabien

différences propres à la région, l'architecture de la grange Adolphe-Gagnon porte les traces des échanges migratoires des populations et du goût nouveau de la période victorienne. En 1893, cette grange avant-gardiste était même qualifiée de « certainement la plus complète [...] sous tous les rapports » au concours provincial du mérite agricole.

La Côte-du-Sud et le Bas-Saint-Laurent comptent plusieurs granges octogonales parfaitement intégrées au paysage. Malheureusement, ces témoins de l'architecture rurale du Québec sont tombés en désuétude au XX^e siècle, et ont commencé à disparaître dès 1961.

En 1986, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Fabien a pris possession de la grange octogonale Adolphe-Gagnon avec l'objectif d'assurer sa restauration et sa mise en valeur. Pendant 20 ans, ce projet végète faute d'appuis. La grange se détériore. En 1998, le bâtiment fait l'objet d'un règlement de protection municipale et figure dans le *Répertoire des biens culturels* en

tant que monument historique cité. Selon la Loi sur les biens culturels, ce statut impose au propriétaire de conserver le monument en bon état. La Fondation de l'Écomusée de l'Est du Québec est alors mise sur pied dans cette intention.

À la suite d'une inspection des lieux, l'avenir de la grange est à nouveau menacé. Malgré son statut de bien cité, le conseil municipal réclame sa démolition en vertu de certains articles de la Loi sur la qualité de l'environnement ayant trait à la salubrité dans les lieux publics. Or, de sérieuses études professionnelles ont démontré que, malgré certaines altérations, les structures demeurent solides et d'une qualité particulière, avec leurs deux ponts superposés. Mis au fait de la situation, le CMSQ se désole de l'attitude de la municipalité, car il revient à cette dernière de s'assurer que les bâtiments qu'elle cite soient maintenus en bon état, la « décitation » n'étant pas une option envisageable.

Le CMSQ est donc heureux d'apprendre que, tout récemment, des citoyens de Saint-

Fabien, des entreprises et des organismes – tels que la CSST, la Commission de la construction du Québec et les syndicats – se sont mobilisés pour encourager des bénévoles à remettre la grange octogonale en bon état. Les travaux ont cours dans un esprit de solidarité, d'appartenance au territoire et de respect envers un patrimoine menacé.

De son côté, la Fondation de l'Écomusée de l'Est du Québec a travaillé à un projet de mise en valeur de la grange. Un comité a été formé afin de recueillir les fonds nécessaires à l'implantation d'un lieu d'interprétation voué à l'agriculture et à d'autres thèmes connexes, faisant la part belle à la vocation initiale du bâtiment.

Le ministère de la Culture et des Communications envisage de procéder au classement de la grange octogonale Adolphe-Gagnon. Elle pourra dorénavant s'inscrire comme un témoin important du développement agricole et de l'architecture rurale de la région et de l'ensemble du Québec.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Mathieu Payette-Hamelin, étudiant en conservation de l'environnement bâti; Ginette Cloutier, muséologue; Gaétane Dufour, historienne de l'art.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Alain Franck, ethnologue; Patrick Donovan, consultant en patrimoine.

POUR INFORMATION :

Éva-Marie Neumann, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec:
École d'architecture, Faculté d'aménagement
Université de Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal
(Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec)
G1R 2G6

Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: (418) 647-6483
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Les mémoires du CMSQ sont disponibles à :
www.cmsq.qc.ca